

<b>COMPTE RENDU COMITE PILOTAGE 17 AVRIL 2014</b>
---

**Nous rappelons que les informations contenues dans ce document ne sont pas des choix fermes et définitifs. Il s'agit d'axes de travail, de propositions en cours.**

**Présents :** Mathilde HEINRICH, Céline CLAVIER, Anne LEBORGNE-BRIAND, Muriel DECAVEL, Christine FAUCHOUX, Caroline DURAND-PLACIER, Pol PEIGNARD, Maxime CHOLLET, Karine GEFFROY, Aude GUIVARCH, Sandrine MALLET, Vanessa GAULTIER, Valérie DELAGREE, Sandrine PIERRE, Myleine PARIS, Alexandra GEORGES, Erwan MOUAZAN, Stéphanie RIO, Alexandra CREACH

**Absence excusée :** Annie CARAYON, Alain COIRRE, Anne BOMPARD, Véronique DROUET, Danielle MARSÀ

Présentation de Céline CLAVIER, nouvelle adjointe en charge de l'éducation et de la petite enfance.

**Ordre du jour :**

- 1/ Rappel des Objectifs
- 2/ Les critères de choix
- 3/ Etapes de l'élaboration du projet
- 4/ L'école maternelle :
  - A) Proposition de 2 organisations de TAP
  - B) Horaires des TAP
  - C) Le temps du midi
- 5/ L'école élémentaire : point de situation
  - A) Les ateliers
  - B) La « garderie améliorée »
  - C) Horaires des TAP
- 6/ Dates à retenir

**1/ Objectifs**

Objectif national :

- Améliorer la réussite scolaire

Objectifs locaux définis par le comité de pilotage :

- Respecter les rythmes de l'enfant *(CP du 17/10/13)*
- Développer l'autonomie *(CP du 17/10/13, confirmé le 17/02/14)*
- Encourager le vivre ensemble *(CP du 17/10/13, confirmé le 17/02/14)*
- Favoriser la découverte, l'initiation, le plaisir *(CP du 17/10/13, confirmé le 17/02/14)*

**2/ Critères de choix**

*(Points de vigilance du CP du 17/10/13)*

- Egalité des enfants : comprend la gratuité

- Continuité éducative et amélioration de la qualité de l'action éducative : complémentarité des temps, des espaces et des acteurs (*point de réflexion pour un prochain comité de pilotage*)
- Impact financier : pour les familles et pour la commune : comprend la faisabilité de l'activité
- Cohérence territoriale

### **3/ Etapes de l'élaboration du projet**

- 1- Lancement de la démarche : point info conseil municipal et réunion publique : Janvier 2013
- 2- Temps de consultation : conseil municipal, commission enseignement, associations : Février 2013
- 3- Constitution du comité de pilotage : Mars 2013
- 4- Concertation des acteurs, état des lieux, élaboration et proposition d'un ou plusieurs scénarios : Mai à Novembre 2013
- 5- Validation des nouveaux horaires : Novembre et Décembre 2013
- 6- Rencontre avec les associations et mise en place d'ateliers : Mars à Juin 2014
- 7- Réflexion sur les modalités de mise en œuvre des TAP avec les différents partenaires : Mars à Juin 2014
- 8- Modalités d'utilisation des locaux : Avril/ Mai 2014
- 9- Rencontre de l'ensemble du personnel concerné et redéfinition des plannings : Mi-Avril à fin-Mai 2014
- 10- Réflexion sur les modalités de participation de l'école privée : mi-Avril à fin-Mai 2014
- 11- Recrutements complémentaires : Mai/ Juin 2014
- 12- Achat/Mutualisation du matériel : Juin 2014

#### **Rappel : comment sont prises les décisions ?**

- 1- Récolte des avis, propositions, souhaits, besoins : comité de pilotage, rencontres individuelles avec les différents partenaires et les agents, sondage auprès des familles, diagnostic de territoire
- 2- Elaborer les propositions présentées au comité de pilotage et aux élus : fonctionnaires : coordinatrice, gestionnaire du personnel, comptable, directeur général
- 3- Décider et valider : Le Maire et le Conseil Municipal, commission des affaires scolaires

#### **La question de l'école privée a été abordée. Quel accompagnement pour l'école privée ?**

Céline Clavier a répondu à la directrice de l'Ecole Notre Dame concernant des inquiétudes formulées ce jour. Le souhait de l'école privée : la proposition de subvention ne convient pas, elle demande de bénéficier aussi d'interventions d'animateurs communaux à l'école et hors site scolaire.

Céline Clavier rappelle que le décret ne s'applique pas aux écoles privées, elles sont libres de participer ou non à cette réforme. Si elles veulent cette harmonisation des rythmes éducatifs, selon un planning, des horaires et un contenu qui leurs seront propres, elles construisent alors leur projet. Les 8 comités de pilotages précédents ainsi que le point récemment fait avec notre chargée de mission à l'Ecole Notre Dame ont pour but d'aider à cela très concrètement. La municipalité envisage une harmonisation des rythmes scolaires sur les trois écoles dans la mesure du possible, juridiquement parlant. La municipalité rencontre en fin de mois une autre commune qui a réussi à réunir ses écoles privées et publiques. Nous allons être attentifs à leur témoignage et aux documents à rédiger

(convention, autre ?). Céline Clavier souligne que son souhait est de présenter une proposition commune aux 3 écoles du territoire au vote du conseil municipal, ultérieurement.

#### 4/ Ecole maternelle

##### A) Proposition de 2 organisations de TAP

	<b>Organisation Traditionnelle</b>	<b>Organisation « Participative »</b>
Modèle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodicité : 3 ou 6,7 semaines (de vacances à vacances)</li> <li>- Un même groupe d'enfant sur la période</li> <li>- Animation de l'atelier par l'activité proposée</li> <li>- Evolution de l'activité dans le temps faite par l'intervenant</li> <li>- Un lieu précis</li> <li>- Diversité des activités : chaque jour de la semaine correspond à un lieu, à un intervenant et à une activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de périodicité : choix de l'activité par les enfants sur l'instant</li> <li>- Pas de groupe constitué</li> <li>- Animation par l'espace</li> <li>- Evolution de l'activité par l'enfant</li> <li>- Pas de lieu précis</li> </ul>

Ce que nous décrivons ici sont des modèles, c'est-à-dire des idéaux qui servent de référence.

Le modèle traditionnel est applicable en l'état.

En revanche, le modèle « participatif » n'est pas applicable tel quel car les locaux et les effectifs ne sont pas adaptés. Voici une proposition pour tendre vers ce modèle, tout en s'adaptant aux locaux et effectifs :

1 salle, 1 encadrant, 1 activité (grandes salles peuvent être divisées)

→ce qui est conservé : adaptation au rythme de l'enfant/ autonomie dans le choix de l'activité/ mobilité de l'enfant

→ce qui change : encadrants n'apportent pas des techniques mais proposent des activités précises, donc pas d'autonomie de l'enfant dans la façon de mener son activité/ majorité des encadrants pas mobiles (sauf 1 ou 2 qui circuleront dans les couloirs, entre les salles pour réguler les flux d'enfants, voir si tous les enfants vont bien, régler tous les petits problèmes...)

A la rentrée scolaire 2015, des nouveaux locaux pour le périscolaire seront construits. Il sera donc possible de repenser l'organisation « participative » selon le modèle de référence.

Les avantages et inconvénients des 2 organisations :

	<b>Organisation Traditionnelle</b>	<b>Organisation « Participative »</b>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplicité de mise en œuvre</li> <li>- Simplicité pour les enfants : repères car activités routinières</li> <li>- Visibilité pour les familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du rythme de l'enfant</li> <li>- Autonomie/ prise de décision de l'enfant</li> <li>- Public non contraint donc légitimité à l'autorité</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité d'animation : c'est le matériel qui fait l'activité et non la personnalité de l'intervenant</li> <li>- Mutualisation des locaux temps de classe/TAP : 2 activités totalement différentes dans les mêmes locaux. Si les règles ne sont pas les mêmes, l'enfant distingue que c'est parce que les activités ne sont pas les mêmes</li> </ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de respect du rythme de l'enfant : risque de tomber dans le « suractivisme » et d'engendrer de la fatigue</li> <li>- Public contraint : pas de légitimité à l'autorité</li> <li>- Problème de la mutualisation des locaux sur des activités différentes : temps de classe/TAP : si partage des mêmes lieux, il faut mettre en place exactement mêmes règles, sinon perte de repères et non-respect des règles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté de mise en œuvre au départ</li> <li>- Faible lisibilité pour les familles : pas d'activité précise, pas de résultat</li> <li>- Nécessité d'un référent qualifié</li> <li>- Nécessité d'appliquer des règles strictes, identiques pour tous</li> </ul>

→ Dans les 2 modèles, les enfants pourront profiter de certaines interventions de professionnels (médiathèque, école de musique...).

→ Possibilité pour les grandes sections de participer aux ateliers de l'élémentaire :

**Question posée par le comité :** Ne sont-ils pas trop jeunes pour aller dès le début d'année à l'école élémentaire ?

**Les membres du comité de pilotage sont invités à se positionner par rapport à ces deux modèles et à en choisir un.**

#### B) Horaires TAP

45 min de TAP suffisent pour les maternelles.

Proposition :

15h45 : fin des cours

15h45-15h50 : parents viennent en classe récupérer leurs enfants

15h50-15h55 : Atsem et enseignants aident les enfants à s'habiller

15h55-16h05 : récréation

16h05-16h45 : TAP

16h45 : ce sont les Atsem qui effectueront la remise des enfants aux parents car elles les connaissent. Revoir l'organisation du dispatching entre garderie et remise aux parents.

**Questions posées par le comité :**

10 min de récréation, n'est-ce pas trop court ? D'un autre côté, est-ce bien de raccourcir le temps de TAP ?

Si méthode « participative » choisie, il est peut être possible de supprimer la récréation car les enfants auront la possibilité de se défouler lors des TAP.

Si méthode traditionnelle choisie, est-il possible de faire ou non une récréation en fonction de l'activité qui va suivre ? Ex : les enfants qui vont au sport n'auront pas de récréation tandis que ceux qui vont en temps calme en auront une.

### C) Le temps du midi

Mise en place d'un temps calme après le repas : les enfants en bas âge ont besoin de repos au moment de la digestion. S'ils ne font plus la sieste, leur permettre de faire un temps calme peut favoriser leur concentration en classe l'après-midi. + volonté des parents d'élèves de proposer un temps calme.

Proposition :

13h15-13h45 : mise à la sieste, déshabillage : 2 Atsem (qui restent jusqu'à 15h pour la surveillance de la sieste) + 3 agents

13h15-13h35 : 3 Atsem en temps calme en salle de motricité (possibilité de diviser le groupe et de faire quand même une récréation pour certains enfants)

→sans doute une atsem en moins à la rentrée. Dispatching des agents entre dortoir, salle de motricité et cour en fonction du nombre d'enfants (estimations à faire)

13h35 : Atsem amènent les enfants dans les salles de classe

13h35-13h45 : accueil par les enseignants des parents et des enfants dans les salles de classe

## 5/ Ecole élémentaire : point de situation

### A) Les ateliers

Rappel des 3 axes :

- Activités culturelles
- Activités physiques et sportives
- Environnement et citoyenneté

Nouveaux partenaires associatifs rencontrés qui souhaitent être présents sur les TAP :

- Ecole de musique *La Flume*
- Association *Lire et Faire Lire*
- Association *Yoga de La Petite Gendronnière*
- Association *La Jaupitre*, revalorisation et développement de la pratique des jeux traditionnels bretons

Locaux : activités sportives dans la salle polyvalente Yvon Charlès, activités culturelles dans les salles de l'Unisson, environnement et citoyenneté : extérieur, mairie, divers

### B) La « garderie améliorée »

Locaux : les locaux de l'école élémentaire : préfabriqué de la cour, salle 9, salle multi-activité, bibliothèque ?, espace informatique ?, cour de récréation

Reprenre le modèle de l' « organisation participative » proposé pour la maternelle ? Etudier faisabilité en fonction du nombre d'enfants et des locaux.

C) Horaires des TAP

Il faut 1h de TAP, de 15h45 à 16h45.

Proposition :

Faire une récréation sur le temps scolaire :

15h30-15h35 : sortie de classe, dépose des cartables à des endroits précis en fonction du TAP à venir

15h35-15h45 : récréation

15h45 : prise en charge par le personnel municipal : les enfants vont se placer devant le lieu qui correspond à leur activité : 4 jours/ 3 lieux

**Avis du Comité** : récréation sur le temps scolaire pas possible.

**Proposition du Comité** : 15h45-15h55 : récréation

15h55-16h45 : TAP

Problème : temps de TAP de **50 min** seulement.

Même remarque que pour la maternelle :

Si méthode « participative » choisie, il est peut être possible de supprimer la récréation car les enfants auront la possibilité de se défouler lors des TAP.

Si méthode traditionnelle choisie, est-il possible de faire ou non une récréation en fonction de l'activité qui va suivre ? Ex : les enfants qui vont au sport n'auront pas de récréation tandis que ceux qui vont en temps calme en auront une.

**6/ Dates à retenir**

**25 Avril**, veille des vacances : diffusion d'un **bulletin d'information**

**Mardi 13 Mai** : réunion **Comité de Pilotage** 20h30 Salle du Conseil en Mairie

**Fin Mai- début Juin** : publication d'un 2<sup>ème</sup> **bulletin d'information**

**Mercredi 4 Juin** : réunion **publique d'information** 20h Salle Polyvalente Yvon Charlès

**Mardi 24 Juin** : réunion **du Comité de Pilotage** 20h Salle du Conseil en Mairie

Le planning présenté va jusqu'aux vacances d'été. Mais d'autres réunions sont prévues à la rentrée. Le programme sera donné avant l'été.